

Cahier des charges rénovation d'ampleur 2025



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉS

- ✓ Résidence principale occupée au moins 8 mois/an.
- ✓ Propriétaires bailleurs ou occupants.
- ✓ Gain minimum de deux classes énergétiques entre l'étiquette avant/après travaux.
- ✓ Obligation de réaliser au moins deux gestes d'isolation parmi les suivants :
 - Isolation des toitures rampants.
 - Isolation du des combles.
 - Isolation des planchers bas.
 - Isolation des murs extérieurs avec finition crépi.
 - Isolation des murs par l'intérieur (le mur à isoler doit être nu et accessible sans étagères, placards ou radiateurs)
 - Remplacements des menuiseries (portes, fenêtres et portes-fenêtres)
- ✓ Remplacement du chauffage obligatoire si chauffage au fioul.
- ✓ Gagner deux classes énergétiques entre l'étiquette après travaux.



GESTION ET PROCESS

1. Vérification de l'éligibilité :

Identifier la couleur du foyer (bleu, jaune, violet, rose).

En Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition			
	Profil bleu (très modeste)	Profil jaune (modeste)	Profil violet	Profil rose
1	≤ 23 768 €	≤ 28 933 €	≤ 40 404 €	> 40 404 €
2	≤ 34 884 €	≤ 42 463 €	≤ 59 394 €	> 59 394 €
3	≤ 41 893 €	≤ 51 000 €	≤ 71 060 €	> 71 060 €
4	≤ 48 914 €	≤ 59 549 €	≤ 83 637 €	> 83 637 €
5	≤ 55 961 €	≤ 68 123 €	≤ 95 758 €	> 95 758 €
Par personne supplémentaire	+ 7 038 €	+ 8 568 €	+ 12 122 €	+ 12 122 €

Hors Île-de-France

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition			
	Profil bleu (très modeste)	Profil jaune (modeste)	Profil violet	Profil rose
1	≤ 17 173 €	≤ 22 015 €	≤ 30 844 €	> 30 844 €
2	≤ 25 115 €	≤ 32 197 €	≤ 45 340 €	> 45 340 €
3	≤ 30 206 €	≤ 38 719 €	≤ 54 592 €	> 54 592 €
4	≤ 35 285 €	≤ 45 234 €	≤ 63 844 €	> 63 844 €
5	≤ 40 388 €	≤ 51 775 €	≤ 73 098 €	> 73 098 €
Par personne supplémentaire	+ 5 094 €	+ 6 525 €	+ 9 254 €	+ 9 254 €

Pour le barème des revenus, comptabiliser le nombre de personnes et non pas le nombre de parts
Exemple : Un couple avec 2 enfants = 4 personnes (et non 2,5 parts fiscales)

2. Transmission des documents :

- ✓ Remplir le formulaire en ligne :
[https://cop-solutions.fr/espace-pro/\[votrenom\]](https://cop-solutions.fr/espace-pro/[votrenom])
Ou via le CRM si vous avez des accès.
- ✓ Envoyer les documents par email en précisant le nom de votre client à l'adresse : documents@copsolutions.fr.
Documents requis :
 - ✓ Pièce d'identité.
 - ✓ Taxe foncière ou acte notarié.
 - ✓ Avis d'imposition.
 - ✓ Photos du logement (intérieur et façades).



FOIRE AUX QUESTIONS

Q1 : Qui peut bénéficier de la gratuité ?

- Les foyers catégorisé Bleu avec le programme fidélité

Q2 : Quel est le Reste à charge attendu pour les foyers jaunes ?

- le reste à charge est de 20 %

Q3 : Le logement a déjà bénéficié d'un financement via les CEE, est-il encore éligible ?

Non, les parois ou les éléments déjà isolés via les CEE ne sont plus éligibles.

Q4 : Qui peut bénéficier de ces aides ?

- Propriétaires occupants ou bailleurs.
- Usufruitiers et propriétaires en indivision avec accord des co-propriétaires.
- Les nus-propriétaires et les sociétés ne sont pas éligibles.

Q5 : Si maison divisée en 2 ou 3 lots ?

La rénovation d'ampleur est possible, à condition de monter un dossier par appartement, avec un certificat d'adressage à demander en mairie (stipulant une adresse/un numéro différent pr chaque appartement)